Réunion du 17 octobre 2017
P.V. n° 2

Président : M. CHAUVIN.
Présent : M. BORDIER.
Assistent : MM. GOUGNARD - ROUMAGE – LANNAUD – CHARPENTIER – DEBINSKI – SOULE.
Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

*****

COUPE NATIONALE FOOTBALL-ENTREPRISE

1er Tour :
La Commission homologue les résultats des 9 matches de ce tour.

Calendrier du 2ème tour (Finale Régionale) :
5 matches avec **9** vainqueurs du 1er tour + **1** entrant (Sécurité Sociale CAF).

- ☺ - Amateurs F.C. Aquitain / A.S. Société Lyonnaise Eaux Bordeaux
- ☺ - Transports en Commun Bordeaux / Sécurité Sociale CAF
- ☺ - Centre Hospitalier Sp. Talence / A.S. MAAF Chauray
- ☺ - A. des Municipaux Bordeaux / F.C. Le Bon Jouet
- ☺ - Asso. du Personnel de l'Opéra National de Bordeaux / Dassault Bordeaux Sp.

Ce tirage a été effectué au siège du District de la Gironde à Bruges.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé lors de la **semaine 44 (du lundi 30/10/2017 au samedi 04/11/2017 au plus tard).**
Les clubs opposés doivent se contacter afin de communiquer rapidement à la Ligue la date, le lieu et l'horaire de chaque rencontre.
En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongations**).

L'arbitre sera désigné par la **C.D. Arbitrage de la Gironde**.
Les **arbitres-assistants** ne seront désignés par la C.D.A. de la Gironde que **sur demande du club recevant**.

En cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION
Le règlement de la Coupe Nationale Football Entreprise indique qu'une liberté du nombre de double licence est possible et fixé par la Ligue Régionale sur cette phase régionale. La LFNA n'ayant écrit aucun

règlement sur cette **phase régionale**, il est donc conclu que les **doubles licences** sont de **4** pour cette épreuve.

NOTE AUX CLUBS

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

Les frais d'arbitrage restent à la charge du club recevant (**réglés par virement par la LFNA – ne pas régler sur place**).

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE afin de pouvoir fournir dans les délais impartis les qualifiés à la F.F.F.**

Les 5 vainqueurs seront qualifiés pour les 1/32èmes de finale, gérées par la F.F.F., qui se disputeront le samedi 09/12/2017).

Le Président,
Jean-Bernard CHAUVIN
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD